

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

SEV - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SÈVRES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD, Franck PORTZ.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

SEV - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SÈVRES

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 7 février 2022 relative à la signature des contrats territoriaux portant sur la reconquête de la qualité de la ressource en eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable du Vivier et de la vallée de la Courance ;

Vu la stratégie et les objectifs de ces contrats par la mise en place d'actions spécifiques en faveur de la protection des ressources en eau et de la biodiversité ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite renforcer son appui en apportant une aide par des actions pour l'animation par la Fédération des chasseurs d'actions pour la création de bandes enherbées, jachères fleuries et de plantation de haies sur des parcelles agricoles via la signature d'une convention ;

Considérant que la Fédération des chasseurs aura en charge :

- L'animation du dispositif sur les BAC,
- La fourniture d'un listing cartographié des différents aménagements contractualisés entre elle et les agriculteurs du territoire des BAC Courance et Vivier,
- L'accompagnement technique des exploitants,
- La gestion de la contractualisation pour la mise en place d'aménagement avec les exploitants

Le financement apporté par l'Agglomération correspondra à l'animation à hauteur de 300 € par hectare aménagé en bande enherbée ou en jachère et/ou de 300 € pour 75 mètres linéaires de haie.

Il sera plafonné à 4 000 € par bassin d'alimentation de captage, soit 8 000 €/an, renouvelable 4 ans, soit un montant maximum de 40 000 € sur la période 2023-2027.

Cette convention sera conclue pour une durée annuelle avec tacite reconduction sur les périodes des contrats territoriaux des BAC Courance et Vivier 2022-2027

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué